



# Favoriser l'équilibre social de l'habitat



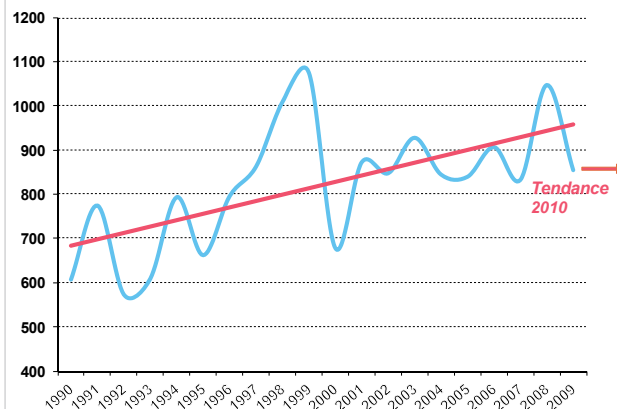
## Rappel des objectifs du SCoTAN :

- Bâtir un territoire équilibré et cohérent par rapport aux différents niveaux de l'armature urbaine
- Conforter les centres urbains
- Diversifier le développement urbain et favoriser le renouvellement
- Accroître le parc de logements (objectif annuel de 900 logements)

## Une progression significative de la construction neuve

Depuis les années 1990, on observe une tendance à la hausse de la production de logements neufs. Ce dynamisme s'est même accru sur la dernière décennie : 865 logements commencés par an (2000-2010), contre 776 par an (1990-1999). En 2010, la tendance semble se confirmer, puisque les premières estimations montrent une production de plus de 800 logements neufs, rythme de construction qui reste dans la tendance des dix dernières années. Néanmoins, les efforts de production restent légèrement inférieurs aux objectifs définis dans le SCoTAN (900 logements/an).

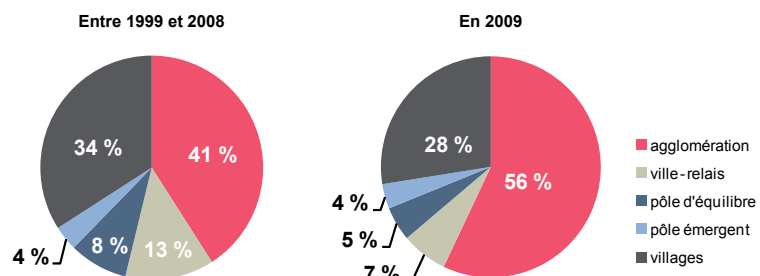
CONSTRUCTION NEUVE DANS LE SCoTAN 1990-2010



## + Une production récente de logements qui renforce les agglomérations

Une production de logements tend à se développer plus fortement dans les niveaux les plus hauts de l'armature urbaine, en cohérence avec les objectifs du SCoTAN. En 2009, près de deux tiers des logements neufs se sont réalisés dans les agglomérations et, dans le même temps, la part dans les villages a significativement diminué.

LOGEMENTS COMMENCÉS DANS LE SCoTAN SELON LE NIVEAU DE L'ARMATURE URBAINE

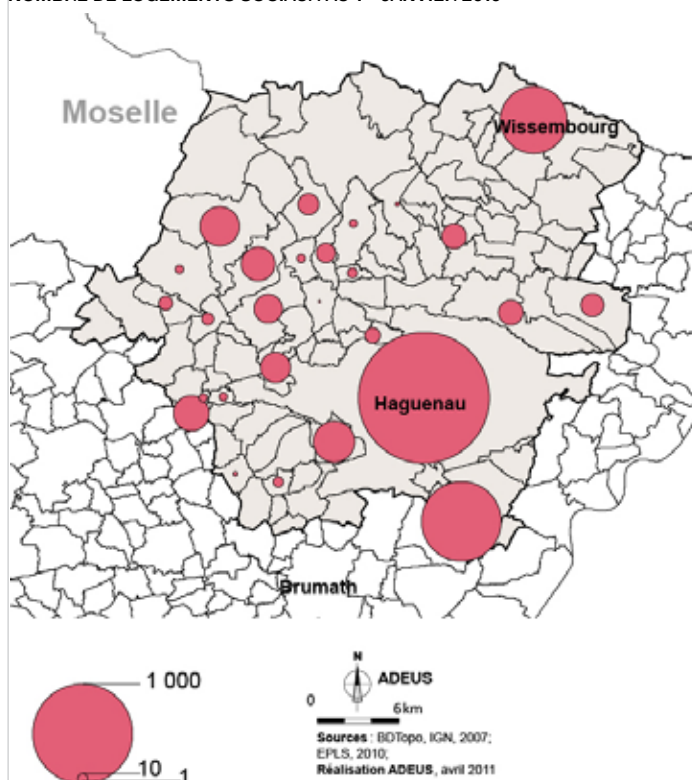


Source : DREAL Alsace / SIS SITADEL - SITADEL 2 - MEEDDM/SOeS



Photo: Vincent Flickinger/ADEUS

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010



## Une offre en logements qui se diversifie

Même si les propriétaires restent largement majoritaires dans le territoire du SCoTAN (73 %), ce sont les locataires qui progressent le plus rapidement entre 2001 et 2009 (+ 13 % pour ceux du parc privé et + 19 % pour ceux du parc social).

Ce constat est fortement corrélé à la nature de l'offre en logements neufs sur le territoire : l'offre collective se développe de plus en plus, pour atteindre son apogée en 2009 (60 % des logements produits).

Enfin, des efforts importants de production de logements aidés ont été réalisés : le SCoTAN compte 3 750 logements sociaux en 2010 (+ 3 % par rapport à 2009). Mais, malgré cet effort de production, le rythme reste inférieur aux objectifs et l'offre est très concentrée dans certains secteurs du territoire.

## Une offre en structures pour personnes âgées fortement concentrée

Avec 1 672 lits, le territoire du SCoTAN détient une offre significative en structures pour personnes âgées. En effet, si l'on rapporte la population des + de 75 ans (âge de début d'entrée en institution) au nombre de lits, l'offre est supérieure à la moyenne départementale (8 personnes/lit, contre 9/lit). Ceci dit, ce constat est

à nuancer du fait d'une très forte concentration de l'offre dans le sud du territoire, et en particulier dans la seule commune de Bischwiller (41 % de l'offre). Par ailleurs, l'offre reste très médicalisée, puisque seuls 24 logements autonomes dédiés aux personnes âgées ont été créés depuis 2009.

# Favoriser un développement économique cohérent et diversifié



## Rappel des objectifs du SCoTAN :

- Bâtir un territoire équilibré et cohérent par rapport aux différents niveaux de l'armature urbaine
- Conforter les centres urbains
- Assurer une gestion économe de l'espace
- Renforcer et diversifier l'activité économique

## Une croissance faible de l'ensemble des emplois et une modification du poids relatif des différents niveaux de l'armature urbaine

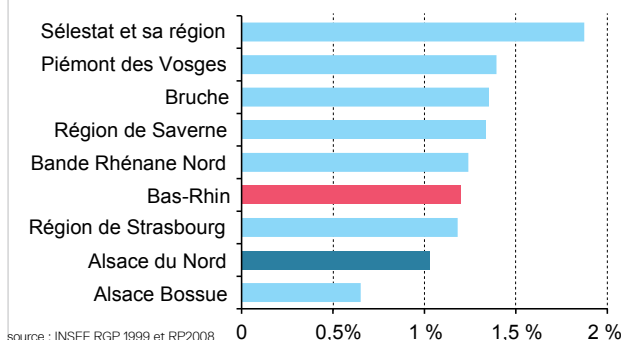
Avec plus de 60 000 emplois en 2008, le SCoTAN enregistre une progression parmi les plus faibles observées dans le département depuis 1999 (+ 9,7 % contre + 11,3 % en moyenne). Ce constat est fortement lié à des pertes d'emplois importantes dans les fonctions industrielles.

Globalement, le ratio « nombre d'habitants par emploi » respecte les objectifs définis dans le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoTAN, concernant la répartition en fonction de la hiérarchie urbaine :

- 1,7 habitant/emploi dans les agglomérations,
- 2,4 habitants/emploi dans les villes-relais
- 2,6 habitants/emploi dans les pôles d'équilibre et les pôles émergents
- 6,4 habitants/emploi dans les villages

Ceci dit, la croissance des emplois ne respecte pas, pour sa part, la hiérarchie urbaine, puisque les villages (+ 14 %) connaissent une croissance plus dynamique que les agglomérations (+ 8,7 %), les pôles émergents (+ 2,6 %) et les pôles d'équilibre (+ 1,9 %). Seules les villes-relais se distinguent avec un taux de croissance particulièrement dynamique (+ 17,3 %).

TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DES EMPLOIS ENTRE 1999 ET 2008



	Emplois		Évolution des emplois 1999-2008
	1999	2008	
Agglomérations	34 726	37 755	8,7 %
Villes-relais	7 078	8 306	17,3 %
Pôles d'équilibre	4 016	4 092	1,9 %
Pôles émergents	2 664	2 734	2,6 %
Villages	6 801	7 751	14,0 %
SCoTAN	55 285	60 638	9,7 %
Bas-Rhin	416 007	463 031	11,3 %

source : INSEE RGP 1999 et RP2008

## — Des pertes importantes dans l'emploi salarié privé

En 2009, le SCoTAN compte 40 000 emplois salariés privés (soit une perte de 3 000 emplois par rapport à 2000). Alternant crise et croissance, le territoire ne parvient pas à retrouver le niveau observé en 2000, alors que le Bas-Rhin, avec 318 000 emplois, a un volume qui reste stable sur la même période.

On assiste à un double phénomène dans le SCoTAN :

- Les villages et les villes-relais gagnent des emplois salariés privés : respectivement + 11 % et + 4,4 %.
- Les agglomérations et pôles d'équilibre connaissent une forte diminution : - 11,6 % et - 8,8 %.

Les secteurs qui enregistrent les pertes d'emploi les plus importantes sont l'industrie et dans une moindre mesure l'interim.

## + Une bonne résistance des établissements de proximité à tous les niveaux de l'armature urbaine

L'ensemble des activités implantées en Alsace du nord représentent près de 11 000 établissements. Parmi eux, près de 650 établissements (soit 6 % d'entre eux, contre 5,4 % pour le département) répondent aux besoins de proximité de la population<sup>1</sup>.

Depuis 2001, si l'ensemble du parc des établissements a progressé de près de 50 % (43 % dans le département), les établissements liés à la proximité tendent globalement à stagner.

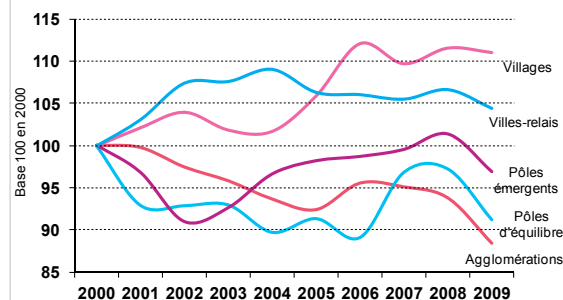
Mais les commerces et services de proximité se maintiennent relativement mieux en Alsace du nord que dans le reste du département. En effet, depuis 2001, le SCoTAN a gagné 21 établissements de proximité (soit une croissance de + 3 %) alors que l'ensemble du Bas-Rhin en a perdu 59 (soit une baisse de - 1 %, avec une perte de 80 établissements pour le Bas-Rhin hors SCoTAN).

Tous les niveaux de l'armature urbaine du SCoTAN suivent cette évolution légèrement positive.

En dix ans, la densité de commerces et services de proximité (nombre d'établissements pour 1 000 habitants) a très peu évolué. Elle a très légèrement diminué (passant de 4,3 établissements/1 000 habitants à 4,2) et rejoint ainsi la densité bas-rhinoise qui, elle, a perdu davantage (de 4,5 à 4,2).

1. Les établissements de proximité concernent l'alimentation (boulangeries, grandes surfaces et autres commerces alimentaires), les cafés, les tabacs, la presse, les pharmacies et les médecins généralistes.

### ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LES CENTRALITÉS DU SCoTAN - 2000-2009

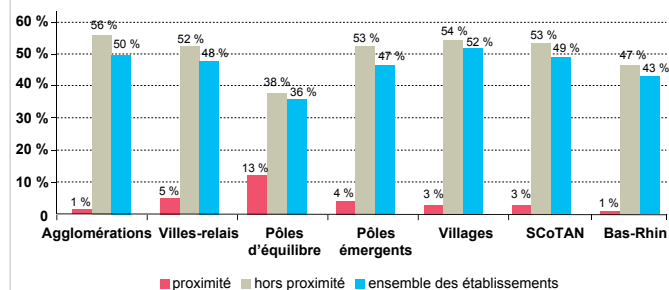


Source : Assedic 2000-2009

	Proximité	Ensemble des établissements	part des établissements de proximité
Agglomérations	340	4 824	7,0 %
Villes-relais	91	1 417	6,4 %
Pôles d'équilibre	56	832	6,7 %
Pôles émergents	35	428	8,2 %
Villages	119	3 233	3,7 %
SCoTAN	641	10 734	6,0 %
Bas-Rhin	4 540	84 515	5,4 %

source : INSEE - Sirène 2010-2011

### ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS ENTRE 2001 ET 2011



Source : INSEE - Sirène 2011-2011

Les agglomérations ont une densité qui a diminué, mais qui reste nettement supérieure (5,2) à la moyenne du SCoTAN. Les villes-relais ont conservé leur densité de 2001 (4,6). Les pôles d'équilibre et émergents ont légèrement progressé (avec + 0,2 et + 0,1 point) alors que les villages ont très légèrement régressé (- 0,1 point).

# Consommation foncière et urbanisation nouvelle

## Rappel des objectifs du SCoTAN :

- Rechercher l'équilibre entre urbanisation et espaces naturels, agricoles et forestiers
- Assurer une gestion économe de l'espace, avec des densités moyenne à respecter sur les sites d'extension, et favoriser le renouvellement urbain

## Évolution des emprises ouvertes à l'urbanisation

En 2010, on dénombre 28 nouvelles opérations d'urbanisation réparties dans 22 communes du SCoTAN<sup>1</sup>. La quasi-totalité d'entre elles concernent des projets liés au développement de l'habitat.

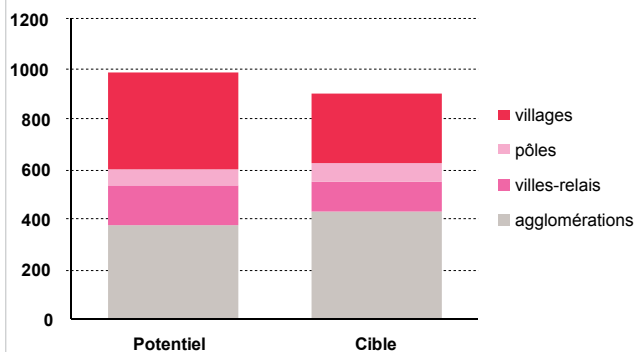
L'ensemble de ces projets représentent une emprise totale d'un peu plus de 50 ha. Si l'on applique les densités cibles définies dans le DOG<sup>2</sup> du SCoTAN<sup>3</sup>, cela représente un potentiel total de 986 logements, répartis comme le montre le tableau ci-contre dans les niveaux de l'armature urbaine.

Au regard de ces données et si les densités définies dans le SCoTAN sont appliquées, il semble que les objectifs de répartition selon le niveau de l'armature urbaine ne soient pas atteints :

- les villages présentent un poids relatif de près de 40 % des potentiels des opérations prévues contre un objectif cible de 31 % ;
- les villes-relais ont un objectif de 12 % de l'ensemble des logements produits contre un potentiel effectif de 16 % ;
- inversement, les agglomérations sont censées produire annuellement près de 50 % des logements, alors que les opérations prévues ne représentent que 38 % des logements potentiels.

	Nombre d'ha	Potentiel logements <sup>3</sup>	Objectifs
Pôles	8,36	376	430
Villes-relais	8	240	120
Pôles d'équilibre et émergents	4	84	75
Villages	31,23	375	275
<b>TOTAL</b>	<b>51,59</b>	<b>1 075</b>	<b>900</b>

POTENTIEL ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS EN FONCTION DU NIVEAU DE L'ARMATURE URBAINE DU SCoTAN



Source : enquête communale, 2010.

Ceci dit, ces données méritent d'être vérifiées dans le temps afin de voir si les logements réellement réalisés suivent cette répartition ou non. Face à ces décalages, le risque est naturellement que les opérations n'atteignent pas les densités préconisées. En effet, au vu de l'importance du nombre d'hectares réservés, le potentiel de logements est élevé et la tentation serait d'atteindre le volume de logements (900/an) sans répondre aux critères de densité. En l'absence de données sur le nombre de logements prévus sur ces zones, il conviendra donc de vérifier dans le temps si les objectifs en matière de densité sont bien respectés.

1. Source : enquête communale, 2010. Enquête réalisée auprès des communes du SCoTAN. Au 1er juin 2011, date d'arrêt de collecte des questionnaires, 77 communes sur les 90 que compte le SCoTAN ont répondu.

2. Document d'Orientations Générales.

3. Calculés selon les densités cibles fixées dans le DOG du SCoTAN :  
 12 logements/ha dans les villages ;  
 20 logements/ha dans les pôles émergents et les pôles d'équilibre ;  
 30 logements/ha dans les villes relais et agglomérations ;  
 45 logements/ha dans les communes de Haguenau et Bischwiller.

## Disponibilités foncières et nouvelles zones d'activités

Globalement, le territoire du SCoTAN compte 65 ha de foncier d'activité disponible, répartis comme suit dans l'armature urbaine<sup>1</sup> :

- 40 % dans les pôles d'équilibre,
- 25 % dans les agglomérations,
- 20 % dans les villages,
- le reste, plus marginal, dans les villes-relais et pôles émergents.

1. Source : enquête communale, 2010. Enquête réalisée auprès des communes du SCoTAN. Au 1<sup>er</sup> juin 2011, date d'arrêt de collecte des questionnaires, 77 communes sur les 90 que compte le SCoTAN ont répondu.

Les projets de développement de zones d'activités, prévus à plus ou moins long terme, représentent plus de 200 ha dans le SCoTAN. La majorité d'entre eux sont portés par les niveaux supérieurs de l'armature urbaine (environ 40 % dans les agglomérations, 15 % dans les villes-relais et 35 % dans les pôles d'équilibre).

## Les friches : un volume stable depuis dix ans

En 2010, le territoire du SCoTAN compte 37 friches réparties sur 22 communes, couvrant une surface de 110 ha<sup>1</sup>. La grande majorité d'entre elles, se concentrent dans les agglomérations (49 %) et dans les villages (44 %).

Depuis 1999, d'importants efforts de reconversion ont déjà été faits : ce sont au moins 70 ha qui ont été réutilisés et qui ont déjà participé au renouvellement du territoire et à l'économie de foncier dans le cadre d'opérations liées à l'habitat, à l'activité économique, à la création d'équipements ou de projets de réaménagement urbain.

Pour autant, en terme de volume, du fait de l'apparition de nouvelles friches, les surfaces restent les mêmes depuis 1999. Ainsi, au-delà des contraintes, parfois fortes, qui peuvent exister pour l'aménagement de ces zones, cela représente un potentiel important de foncier ré-exploitable dans les années à venir.

1. Sources : enquête communale 2010, ateliers du SCoTAN et vérifications ADEUS.



photo : Jeanne RUF/ADEUS

# Assurer la cohérence entre l'urbanisation et la desserte en transports collectifs



## Rappel des objectifs du SCoTAN :

- Organiser la desserte en transports collectifs des niveaux supérieurs de l'armature urbaine
- Limiter l'usage de la voiture pour les déplacements domicile/travail et pour les déplacements de courte distance
- Articuler l'urbanisation avec la desserte en transport en commun (TC)

Le principe de cohérence entre urbanisation et TC procède d'une obligation légale (loi LOTI) dont l'objectif est de garantir à long terme la capacité d'accéder aux emplois par les transports collectifs. De plus, à l'heure où les incertitudes sur l'évolution des prix de l'énergie sont fortes et dans la perspective d'une fragilisation économique d'une part de la population, ce principe de cohérence constitue également un objectif de développement durable.

## + Stabilité de l'offre en transport en commun et de la capacité radiale de la voiture en direction des pôles

Le niveau d'offre en transports collectifs est resté stable entre 2010 et 2011 dans le territoire du SCoTAN.

On peut rappeler que l'offre du Réseau 67 a été refondue à l'échelle du département et s'est accompagnée d'une diversification de l'offre, avec notamment la mise en œuvre de services virtuels<sup>1</sup>, s'ajoutant à l'offre existante.

Concernant l'offre ferroviaire, elle est identique à celle de l'année dernière. Sa caractérisation générale du point de vue du niveau d'offre est excellente sur l'axe Haguenau-Strasbourg, bonne sur l'axe Haguenau-Niederbronn et restreinte sur l'axe Haguenau-Wissembourg (à l'exception de Wissembourg et Soultz-sous-Forêts où l'offre est bonne). Cette caractérisation de l'offre est néanmoins relative aux besoins de déplacements.

Ainsi, pour les déplacements domicile-travail, même une offre médiocre peut être considérée comme suffisante si elle permet aux actifs d'effectuer leur journée de travail sans temps d'attente excessifs. Si cela reste d'actualité pour une partie importante des actifs, les modifications de modes de travail, notamment le développement des temps partiels, ainsi que la généralisation de la journée continue, tendent à diversifier les besoins et, de fait, à limiter la pertinence de certaines offres, en particulier pour les arrêts les moins bien desservis.

Concernant l'accès routier aux pôles, notamment Haguenau et Wissembourg, celui-ci n'a pas évolué.

<sup>1</sup> Services routiers à horaires fixes déclenchés à la demande, sur réservation préalable.

## + Localisation des projets logements par rapport aux transports en commun

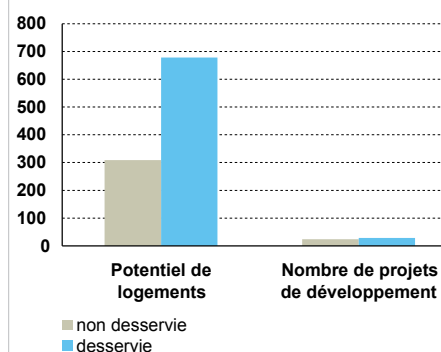
Au regard des engagements du SCoTAN, les potentiels de logements permis par les projets d'ouverture à l'urbanisation, tels qu'ils ont été renseignés dans le cadre de l'enquête communale, semblent conformes à la logique de développement préférentiel des communes desservies en transports en commun.

En effet, en 2010, on relève 28 nouvelles opérations d'urbanisation, qui, pour leur grande majorité, concernent l'habitat.

Si les densités cibles<sup>1</sup> inscrites dans le DOG du SCoTAN sont respectées dans ces opérations, l'offre en logements se développe donc bien, en priorité dans les communes bien desservies.

1. Cf. note de bas de page n°3, page 6

### PROJETS ET POTENTIEL DE LOGEMENTS EN 2010 SELON LA DESSERTE



Source : enquête communale, 2010.



## Localisation des projets de zones d'activités par rapport aux transports en commun

Entre 2007 et 2010, la consommation des sols au profit d'activités a été d'un peu plus de 23 ha, soit près de 6 ha par an. Avec un peu plus de 19 ha, ce sont les communes desservies par le ferroviaire qui ont principalement porté ce développement, ce qui va dans le sens des préconisations du SCoTAN.

Les données analysées pointent cependant une limite, qui est fonction de l'état d'avancement des zones occupées. En effet, dans les communes desservies, la grande majorité des surfaces consommées le sont dans des zones existantes, ce qui va dans le sens des préconisations d'économie de foncier. En revanche, dans les communes non desservies, même si les surfaces consommées sont moindres, les deux tiers des projets sont prévus en zones d'extension<sup>1</sup>.

1. Sources : Enquête communale SCoTAN (2010), ateliers du SCoTAN et vérifications ADEUS.

# Les indicateurs environnement



### Rappel des objectifs du SCoTAN :

- Concilier développement du territoire et préservation de son fonctionnement écologique
- Protéger les ripisylves
- Gérer les eaux pluviales
- Préserver le fonctionnement écologique
- Préserver et valoriser les paysages naturels
- Améliorer la qualité de l'air

Les indicateurs environnement développés en 2011 complètent la partie « état initial de l'environnement » du rapport de présentation du SCoTAN, et doivent permettre à terme son suivi et son évaluation. Ils ont été construits, d'une part, en fonction des orientations définies dans le cadre de la loi GRENELLE 2 qui définit trois grands enjeux : assurer une gestion économe du foncier, préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique, et, d'autre part, en fonction des objectifs définis par le SCoT.



## L'eau

### Une qualité dégradée en aval des cours d'eau et dans le quart nord-est du SCoTAN

Les activités humaines engendrent des pressions polluantes qui ont des incidences plus ou moins marquées sur la qualité des eaux de surface.

Comme le préconise la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000, trois indicateurs permettent d'évaluer l'état de santé d'un cours d'eau : la qualité biologique, physico-chimique et morphologique. Les données exploitables dans le cadre du suivi permettent, dans un premier temps, de faire un zoom sur la qualité physico-chimique.

#### - Qualité physico-chimique (indice macropolluant)

Comme dans le reste du département, les points de mesures (pour un tiers d'entre eux) affichent une bonne qualité en amont des cours d'eau dans les piémonts (la Lauter, la Sauer, le Falkensteinerbach et surtout la Zinsel).

La qualité se dégrade globalement vers l'aval des bassins versants, résultant notamment des traversées en milieux urbains et des pratiques agricoles. La qualité des cours d'eau reste à améliorer, en effet certains cours d'eau en plaine (par exemple le Seltzbach ou l'Haussauerbach) ont ainsi une qualité dégradée sur toute leur longueur.

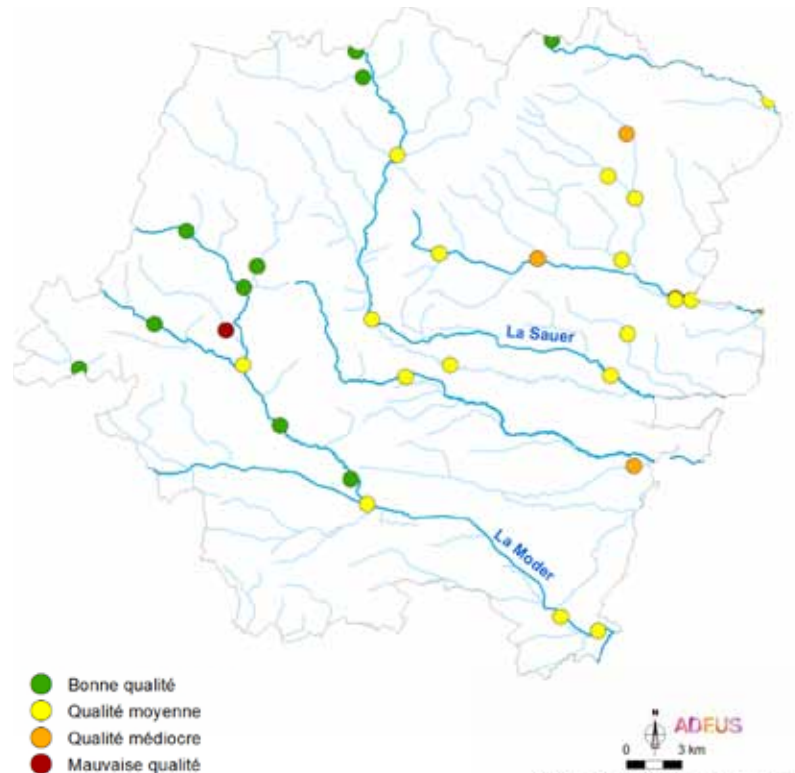
### Mieux prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les nouvelles opérations

Selon les résultats de l'enquête communale, 20 autorisations d'aménager ont été délivrées en 2010. Pour douze d'entre elles les eaux pluviales ont été gérées de manière alternative dans l'opération d'aménagement :

- gestion des eaux par rétention (3 communes),
- gestion en réseau séparatif (9 communes, dont 3 réalisant en plus une gestion par rétention-infiltration).

Ces mesures vont dans le sens des orientations du SCoTAN de minimiser la part des eaux pluviales rejetées aux réseaux unitaires.

#### QUALITÉ DE L'INDICE MACROPOLLUANT EN 2010



## Paysage et fonctionnement écologique

Au regard des résultats de l'enquête, 17 communes ont indiqué avoir mis en œuvre des mesures de préservation ou de compensation des vergers lors des opérations d'aménagement autorisées en 2010.

La plupart de ces mesures s'intègrent dans l'opération « Vergers Solidaires d'Alsace » (VSA), opération mise en place depuis 2007 pour certaines communes.

Par rapport à 2009, quatre communes supplémentaires ont mis en œuvre des mesures en faveur des vergers.

Cette évolution va dans le sens des orientations du SCoTAN. Outre leur rôle paysager, les secteurs de vergers jouent un rôle particulier dans le fonctionnement écologique du territoire, à la fois comme habitat pour de nombreuses espèces (telle la chouette chevêche d'Athéna) et comme corridor écologique discontinu.

Des efforts restent encore à faire pour étendre la préservation aux autres zones de vergers sur le territoire, notamment dans le centre et le nord-est du SCoTAN, et qui ne signalent dans le questionnaire aucune mesure spécifique.

## Énergie, gaz à effet de serre et air

### Énergie

La consommation totale d'énergie primaire est de 544 Ktep<sup>1</sup>/an dans le SCoTAN, soit 12,8 % de la consommation totale du département (pour un territoire qui représente 14 % de la population).

Le secteur résidentiel représente près de 28 % de la consommation d'énergie totale dans le SCoTAN, juste derrière le secteur industriel qui constitue le premier consommateur, comme au niveau départemental.

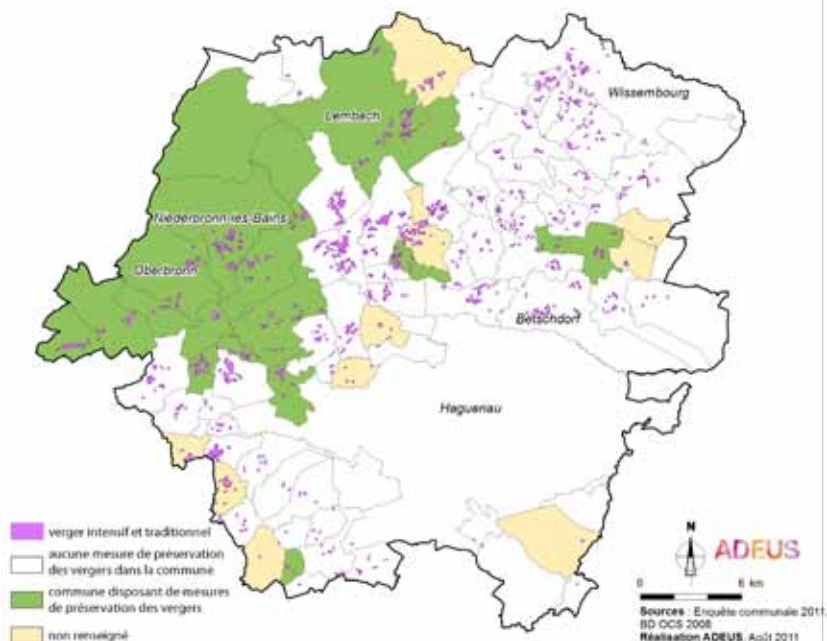
Le secteur du transport et du résidentiel sont liés plus particulièrement aux documents d'urbanisme.

Les chiffres détaillés sur le secteur du transport montrent une consommation de produits pétroliers principalement liés à l'usage des véhicules personnels. L'orientation du DOG du SCoTAN, recherchant le développement des transports collectifs et la maîtrise des déplacements automobiles, va dans le sens d'une diminution des besoins en énergie.

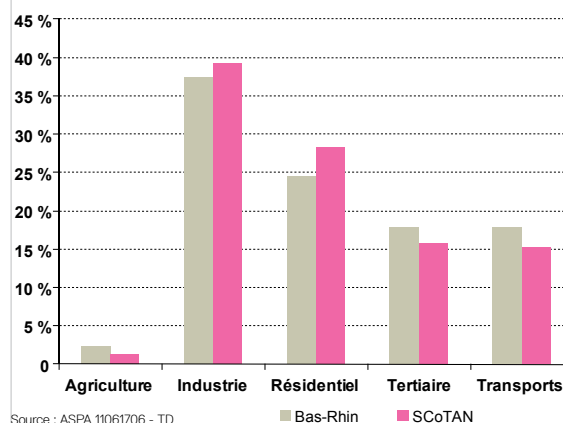
Le secteur résidentiel représente près d'un tiers de la consommation d'énergie. Celle-ci est à 6 % utilisée pour le chauffage, à moitié sous forme d'électricité, la part des énergies renouvelables atteignant près de 15 % (5 % dans le Bas-Rhin).

1. Ktep : Kilotonne d'équivalent pétrole.

### RÉPARTITION DES COMMUNES AYANT UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES VERGERS DANS LE SCoTAN



### RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE TOTALE PAR SECTEUR EN 2007



Par ailleurs, l'orientation du DOG du SCoTAN, sur les choix en matière de forme urbaine, notamment en privilégiant les formes les plus denses, favorise l'efficacité énergétique des constructions et laisse envisager une consommation à la baisse d'une part du parc des logements.



## LE SUIVI DES ORIENTATIONS DU SCoTAN

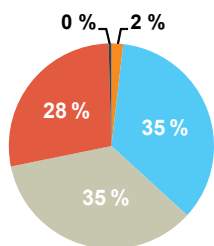
### Gaz à effet de serre

La répartition des émissions dans le SCoTAN montre une forte prégnance du CO<sup>2</sup>, et c'est justement sur ce polluant que les documents d'urbanisme ont un rôle à jouer (développement de l'offre en TC, amélioration de la qualité énergétique de l'habitat,...).

Près de 914 Millions de tonnes de CO<sup>2</sup> sont émises annuellement sur le territoire du SCoTAN, volume à diviser par quatre d'ici 40 ans pour répondre aux exigences du Plan Climat de la France pour les émissions envisagées en 2050 (facteur « 4 »).

Dans le SCoTAN, les émissions des secteurs industriel et résidentiel-tertiaire sont équivalentes, et représentent près des deux tiers du total émis. La répartition par polluant montre la part importante du CO<sup>2</sup>, liée à la combustion, notamment due au chauffage au fuel et au bois (ressource locale) dans le résidentiel.

#### ÉMISSIONS SECTORIELLES DE CO<sup>2</sup> KG/AN DANS LE SCoTAN EN 2007



- agriculture, forêts et nature
- industrie (y/c traitement déchets)
- résidentiel tertiaire
- transports routiers
- transports non routiers

Source : ASPFA 11061706 - TD

### Qualité de l'air

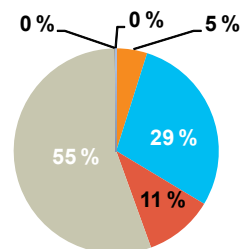
Globalement, aucun dépassement des normes et des objectifs pour la qualité de l'air, en termes de santé humaine, n'est observé sur le territoire du SCoTAN en 2009. Toutefois, des dépassements sont observés très ponctuellement aux abords des axes routiers principaux. En ce qui concerne l'impact de la qualité de l'air sur la végétation, des dépassements de valeurs limites sont observés chaque année.

Les polluants suivants sont parmi les plus représentatifs :

- Le SO<sup>2</sup> (dioxyde de soufre) : les niveaux restent globalement très bas, la baisse depuis 1980 étant liée aux actions de dépollution industrielle et à la qualité des carburants.
- Les poussières de PM10 : la pollution particulaire reste stable et préoccupante. Des normes de qualité de l'air sont dépassées essentiellement à proximité des voies routières.
- Le NOx (NO + NO<sup>2</sup> dioxyde d'azote) : les niveaux sont désormais à la baisse. L'objectif de qualité de l'air et la valeur limite sont respectés en situation de fond.

Dans le SCoTAN, le secteur des transports routiers est à l'origine de près de la moitié des émissions. L'orientation du DOG du SCoTAN recherchant la maîtrise des déplacements automobiles va dans le sens d'une diminution de ces émissions.

#### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE POLLUANT DANS LE SCoTAN EN 2007



- SO<sup>2</sup> kg/an
- NOx kg/an
- COVNM kg/an
- PM10 kg/an
- Benz kg/an
- BaP kg/an

Source : ASPFA 11061706 - TD

#### En savoir plus :

La note complète du suivi des orientations du SCoTAN est disponible sur : <http://scotan.alsacedunord.fr/>



### En conclusion

Ces éclairages sur le territoire montrent des évolutions importantes et positives sur la plupart des thématiques du SCoTAN. Néanmoins, les efforts méritent d'être poursuivis afin d'atteindre l'ensemble des objectifs, quantitatifs et qualitatifs, définis dans le DOG.

Ces travaux de suivi se poursuivront et se verront étoffés dès 2012, du fait des évolutions récentes apportées par la loi GRENELLE 2.

En effet, cette loi ramène l'échéance d'évaluation des SCoT à 6 ans au lieu de 10 ans. De ce fait, le SCoTERS et le SCoTAN vont être concernés très rapidement. Dans ce contexte de mise aux normes avec le GRENELLE 2, le suivi des indicateurs fera l'objet d'une réflexion visant à anticiper l'évaluation et éventuellement la révision de ces documents.



L'Agence  
de Développement  
et d'Urbanisme  
de l'Agglomération  
Strasbourggeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, directrice générale de l'ADEUS**  
Equipe : **Julie Dargaud (chef de projet), Stéphane Hamm, Valentine Ruff, Camille Massé, Benjamin Puccio, Fabienne Vigneron, Ludovic Hoerd**  
Photo : **Jean Isenmann** - Mise en page : **Hélène Vincent**  
© ADEUS - Numéro ISSN : 2109-0149  
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS [www.adeus.org](http://www.adeus.org)